

**☞ ☞ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 AOUT 2021 ☞ ☞**

L'an deux mille vingt et un le vingt-quatre Août à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de M TELLIER Alain, Maire, en suite de convocations en date du 20 Août 2021 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents: M Alain TELLIER; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE; Mme Martine MUDES ; Mme Sylvie BOIN ; M Pierre REANT ; M Fabrice COINON; M Christian GUILBERT; Mme Patricia BOYAVAL; Mme Evelyne THUILLIER.  
Absents excusés: M Etienne DEBARRE ; M Nicolas BRUGE; Mme Gaëlle GOUGET ; Mme Dorothee BRUGE.

Procurations : M Etienne DEBARRE a donné procuration à M Pierre REANT.

**I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Evelyne THUILLIER

**II- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2021**

Adopté à l'unanimité.

**III- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS A TEMPS NON COMPLET ET SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS A 17H50**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la charge de travail conséquente, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 agents technique de la commune : Mme Catheine Maizrat et Mme Sylvie Mudes

Cette modification est assimilée à deux suppressions d'emploi et à la création de deux nouveaux emplois car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer les 2 emplois d'Adjoints Technique Territorial créés initialement à temps non complet par 2 délibérations en date du 26 janvier 2008 pour une durée de 17h50 heures par semaine, et de créer deux emplois d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée de 22 heures par semaine à compter du 01 septembre 2021 afin d'assurer les missions d'adjoint technique territorial.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 30 juin 2021

L'Assemblée délibérante

DECIDE après vote à bulletin secret

- Mme Catherine Maizrat : 11 voix « POUR »

- Mme Sylvie MUDES : 8 voix « POUR » 2 voix «NUL» 1 voix «CONTRE»

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01 septembre 2021.

Grade	Emploi créé	Emploi supprimé	Effectifs pourvus
<b><u>Filière Technique</u></b> Adjoint Technique	2	2	2

#### **IV-REGIE PHOTOCOPIES : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le dépôt des espèces pour les régies s'effectue à la poste. La DGFIP demande un dépôt supérieur ou égal à 50 euros pour les pièces et 50 euros pour les billets lors des versements. Cette régie a très peu de mouvements. Les versements annuels s'élevaient pour l'année 2019 à 17.40 € et pour l'année 2020 à 7.70 €

Au vu de ces nouvelles mesures rarement atteintes ces dernières années, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de recettes des photocopies.

En cas d'un nombre important de photocopies, il sera demandé aux administrés de fournir le papier.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette décision et autorise M le Maire à supprimer cette régie. Cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

#### **V-CHOIX INFORMATIQUE ECOLE**

Cette question sera revue à la prochaine réunion.

Nous allons solliciter les enseignantes pour le choix du matériel.

#### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

##### **1-POSE DE FILETS PARE BALLONS AU TERRAIN D'HONNEUR DU FOOTBALL**

M le Maire présente les différents devis reçus pour la pose de filets pare ballons au terrain d'honneur du football.

Cité vert Lievin : 9 510.00 € HT soit 11 412 € TTC

Altrad Mefran Collectivités Florensac : 11361.50€ HT soit 13 633.80€ TTC

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de retenir la société Cité Vert de Lievin pour effectuer cette réalisation d'un montant de 9 510.00 € HT soit 11 412 € TTC.

##### **2- CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, M le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 06 septembre 2021

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

M le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après délibération, le conseil municipal

- **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 06 septembre 2021 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** M le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

## **VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Les membres du conseil municipal se sont réunis avant la réunion pour visiter et apprécier les travaux réalisés à l'école.
- Travaux salle des sports : il reste les enrobés. L'entreprise est actuellement en congés. L'armoire de recharge pour les voitures est en place.
- Parking du souvenir : Problème lors des travaux. Pluie, attente de 1h30 pour le 2<sup>ème</sup> camion de goudron ce qui n'a pas permis d'avoir une continuité dans la réalisation. Il existe donc un raccord. Les enrobés ont refroidi trop vite, beaucoup d'endroit sont mal roulés. Après visite avec des membres du conseil, nous allons demander que le travail soit refait correctement.
- Emploi : Plusieurs possibilités pour le remplacement de Mme Level :
  - Solidarité Travail propose une personne diplômée du CAP petite enfance. Le coût à s'élève à 18.50 euros de l'heure charges comprises.
  - Mission locale pour un contrat aidé. Nous sommes en attente d'entretien.
- Les membres du conseil municipal sont plus favorables au recrutement d'un contrat aidé.
- Révision tarifaire Api passe de 2.41 à 2.47 euros.
- Prochaines Réunions :
  - Adjoints 18h en mairie → lundi 13 Septembre; lundi 11 Octobre; lundi 8 Novembre; lundi 6 Décembre
  - Conseil Municipal 19h salle polyvalente → mardi 28 Septembre; mardi 26 Octobre; jeudi 25 Novembre; mardi 21 Décembre.
- Repas aînés : La crise sanitaire évolue toujours avec le nouveau variant Delta. Il est préférable d'attendre fin septembre pour voir l'évolution et décaler la rencontre en Octobre si la situation s'améliore. Les membres du CCAS vont se réunir mardi 31 Août. Suivant la décision prise, un courrier sera distribué aux personnes concernées.

- Départ de Mme Level: réception prévue le vendredi 3 Septembre à 18h30 à la salle polyvalente. Le personnel communal sera invité ainsi que Sylviane Thorel.
- Garde d'enfants : une nouvelle personne de la commune vient d'avoir son agrément. C'est très bien nous sommes en manque de nounou.
- Evocation de la Ducasse: si on l'organise, comment vérifier le Pass sanitaire?
- Ecole effectif : Mme Thuillier suggère de réaliser un sondage auprès des parents et rencontrer les enseignantes.
- M Jude propose de réaliser un reportage vidéo visible sur le site internet pour mieux découvrir les travaux réalisés et mettre en valeur les locaux. Une porte ouverte en Février Mars a été évoquée.

**FIN DE SEANCE : 21h15**

**A. TELLIER**

**G. CALLEWAERT**

**L.VASSELLE**

**S. JUDE**

**M. MUDES**

**G.GOUGET**

**N. BRUGE**

**S. BOIN**

*////////*

*///////*

**C. GUILBERT**

**F. COINON**

**P. BOYAVAL**

**E. DEBARRE**

**à P REANT**

**E. THUILLIER**

**P. REANT**

**D. BRUGE**

*////////*

